



Conseil national du sida
et des hépatites virales
39-43 quai André Citroën
75902 Paris cedex 15
T. +33(0)1 40 56 68 50
www.cns.sante.fr

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

09/06/2020

LUTTE CONTRE LE VIH, LES HÉPATITES VIRALES ET LES IST : L'URGENCE DE RELANCER LA PRÉVENTION ET LE DÉPISTAGE

La réponse mise en place face à l'épidémie de COVID-19 a nécessité un redéploiement et une concentration des moyens qui ont profondément bouleversé l'organisation du système de soins et l'activité des acteurs de santé. Elle a également exigé d'instaurer un état d'urgence sanitaire permettant de déroger temporairement à certains droits fondamentaux. Cette situation d'exception a eu d'importantes conséquences sur la prise en charge des autres besoins de santé de la population, tant par son impact sur l'offre de soins que sur les conditions d'accès des personnes aux services.

Dans le domaine de la lutte contre le VIH, les hépatites virales et les IST, les offres de prévention et de dépistage ont été considérablement réduites pendant la période de confinement, alors que les difficultés d'accès des usagers se sont multipliées, en particulier pour les publics fortement exposés les plus marginalisés. Certains signaux suggèrent que des prises de risques importantes se sont poursuivies pour une partie des personnes, mais les effets du confinement sur les comportements et pratiques à risque de transmission demeurent globalement inconnus et devront être étudiés. De même, l'incidence du quasi-arrêt de l'activité de prévention et de dépistage sur la prise en charge des nouvelles infections et sur le contrôle de l'épidémie devra être mesuré.

Le déconfinement ouvre désormais une période porteuse à la fois de risques graves de contamination et d'opportunités de rattrapage en matière de prévention et de dépistage.

Le CNS souligne par conséquent l'urgence d'assurer la pleine reprise des activités de dépistage et de prévention, incluant la PrEP, et appelle à ce que les conditions de leur mise en œuvre soient réunies le plus vite possible, aussi bien dans les structures publiques de santé que dans le cadre associatif.

Parallèlement, le CNS demande que soit mise en place une communication publique sur la permanence des risques liés aux épidémies de VIH, d'hépatites virales et d'IST, et sur l'importance du dépistage de ces infections et des gestes de prévention.

Enfin, la sortie de la phase aiguë de l'épidémie de COVID-19 et des mesures d'exception qu'elle a entraînées doit être l'occasion d'engager le débat public sur la façon dont notre société entend faire face aux risques posés par les épidémies de maladies transmissibles. L'expérience de la lutte contre le VIH/sida peut y contribuer. Elle a montré que la réponse à une épidémie majeure doit reposer sur un ensemble de principes essentiels : respect des droits des personnes, équité d'accès à la santé, notamment pour les plus fragiles et démocratie sanitaire. L'association étroite de la société civile à l'élaboration des décisions qui les concernent, en particulier les personnes les plus exposées au risque épidémique, doit favoriser la compréhension, l'acceptation et l'appropriation des mesures individuelles et collectives de prévention indispensables en temps d'épidémie.

Contact : Julien Bressy, Chargé de communication, 01 40 56 68 52 | 06 35 26 85 71 | julien.bressy@sante.gouv.fr